

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, M. BRUNETEAU Paul, Mme GARNIER Arlette et M. LECOINTE Didier.

Absent : M. BELLIS Gilles

Absents excusés : MM. DUBRAY Cédric et SANGNIER Sylvain.

Date de convocation : 31/10/2017

Date d'affichage : 02/11/2017

Nombre de Conseillers : 10

- en exercice : 10

- présents : 7

- votants : 7

M. LECOINTE Didier a été élu Secrétaire de séance.

Lecture et signature de la séance du 19 octobre 2017.

Le conseil est d'accord pour ajouter les dossiers « tarif assainissement 2018 et désignation des délégués » et « vente ancienne table de ping-pong » à l'ordre du jour.

OBJET : DELIBERATION N°2017-61 : VALIDATION DU BILAN PISCINE 2017

Monsieur le Maire présente le bilan de la piscine de juillet-août 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le bilan de la piscine dont le déficit s'élève à 10 434.50 € ;
- **AUTORISE** le Maire à le signer ;
- **PRECISE** qu'il sera pris en charge à 45% soit 4695.52 € par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez d'après la convention de partenariat.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-62 : TRAVAUX REMPLACEMENT MENUISERIES BUNGALOWS : CHOIX DES DEVIS SUITE APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle le projet de remplacement de la façade vitrée d'entrée dans dix-huit bungalows du Village Vacances et Nature afin de réduire leur consommation énergétique.

Suite à l'appel d'offres, Monsieur le Maire invite les membres à choisir les devis et à solliciter les subventions afférentes :

Coût estimatif global de l'opération : 69 000 € HT comprenant :

- Lot n°1 : menuiseries :

- entreprise MALINE de Meslay du Maine.....68 984.46 € HT

Financement estimatif (en % du coût hors taxes de l'opération) :

- Subvention D.E.T.R (30%)..... 20 700 €

- Région (10%)..... 6 900 €

- Autofinancement ou autres subventions..... 41 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-**STATUE** favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité et accepte le devis de l'entreprise MALINE pour les travaux ci-dessus présentés;

-**SOLLICITE** l'Etat pour une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2018, la Région au titre du Fonds Régional de Développement des Communes, et toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,

- **PREND NOTE** que cet investissement sera réalisé sur l'année 2018 et que les travaux ne commenceront pas avant les décisions d'attribution de subvention ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis, les demandes de subventions et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-63 : TRAVAUX PARCELLES ALLEE DU PRE NEUF : DEVIS POUR L'EXTENSION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu le devis pour l'extension du réseau des télécommunications de deux nouvelles parcelles allée du Pré Neuf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise SPIE d'un montant de 1823 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à le signer.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-64 : PARTICIPATION AMICALE LAIQUE POUR TRAVAUX BUNGALOWS 2017

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un état récapitulatif des investissements engagés dans les bungalows pour l'année 2017 d'un montant de 4000 € signé du Président de l'Amicale Laïque de St Charles la Forêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la participation de l'Amicale Laïque pour les investissements engagés en 2017 d'un montant de 4000 €;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2017-65: TARIF ASSAINISSEMENT 2018 ET DESIGNATION DES DELEGUES

Vu le transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez à compter du 1er janvier 2018 ;

Le Maire informe que le conseil municipal doit fixer pour la dernière année soit l'année 2018 le tarif de la redevance assainissement et désigner les délégués aux prochaines commissions de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le tarif de la redevance assainissement 2018 à **0.70€/m³** d'eau consommée (pas de changement par rapport à 2017) sauf pour la piscine communale à **0.35€/m³** d'eau consommée ;

- de nommer :

Commission eau : Titulaire : Marie-Pierre COLIN
Suppléant : Michel ABAFOUR

Commission assainissement :

Titulaire : Michel ABAFOUR
Suppléante : Marie-Pierre COLIN

(enregistré S/Préf le)

OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2017-66: VENTE ANCIENNE TABLE PING-PONG

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à l'installation cet été d'une table de ping-pong en béton à l'espace jeux, l'ancienne table de ping-pong achetée en 2016 n'est plus utilisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de vendre l'ancienne table de ping-pong au plus offrant ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

AFFAIRES DIVERSES :

- **Bilan vente « animation grillades été »** : en augmentation par rapport à 2016.
- **Date de la cérémonie des vœux** : dimanche 14 janvier 2018 à 11h à la salle des loisirs.
- **Prochain conseil** : en décembre ou janvier.

M. le Maire clos la séance à 21h45.